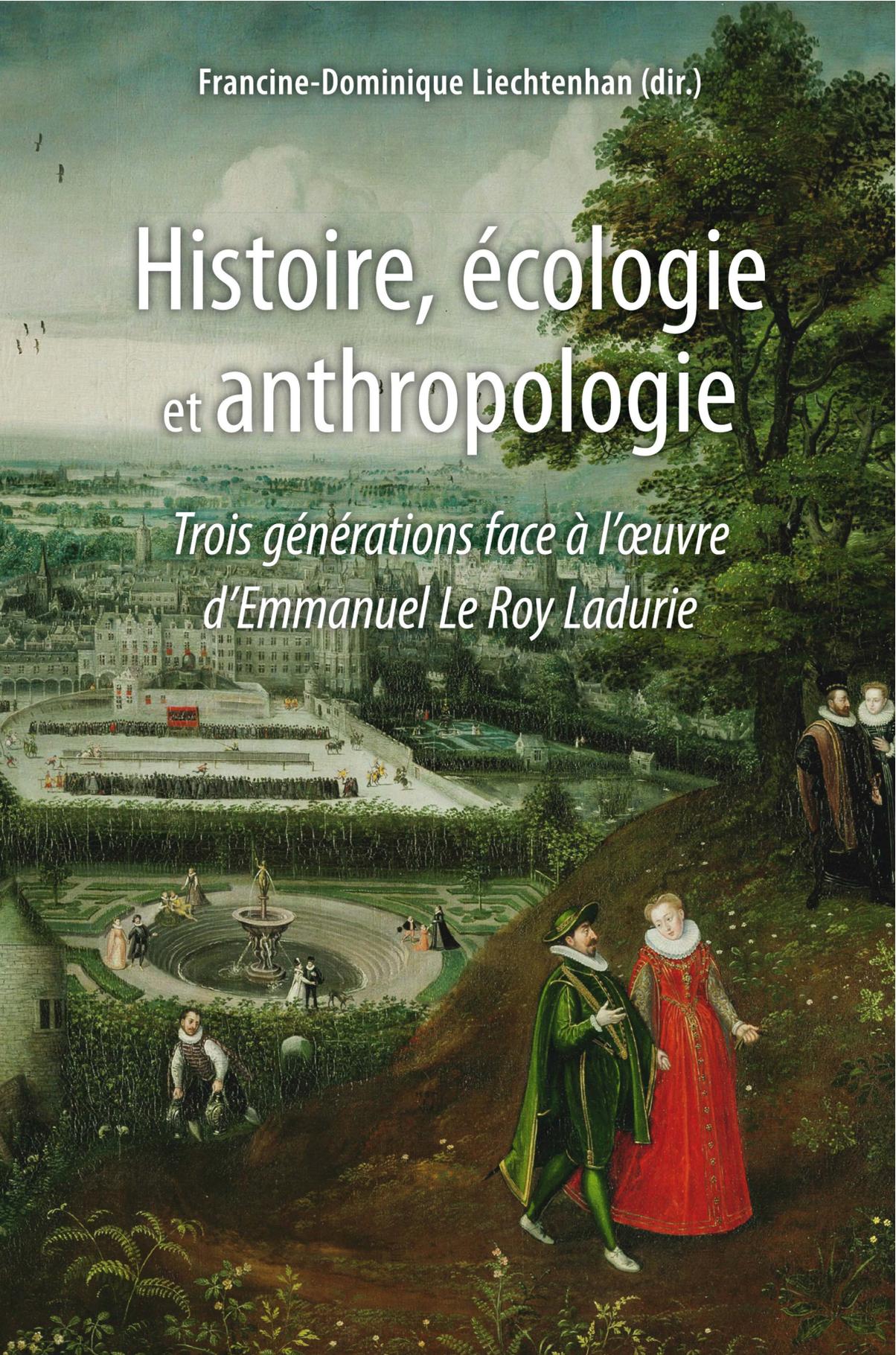


Francine-Dominique Liechtenhan (dir.)

Histoire, écologie et anthropologie

*Trois générations face à l'œuvre
d'Emmanuel Le Roy Ladurie*



HISTOIRE, ÉCOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE

Dernières parutions

- La Société de construction des Batignolles.
Des origines à la Première Guerre
mondiale (1846-1914)*
Rang-Ri Park-Barjot
- Transferts de technologies en Méditerranée*
Michèle Merger (dir.)
- Industrie et politique
en Europe occidentale et aux États-Unis
(XIX^e et XX^e siècles)*
Olivier Dard, Didier Musiedlak,
Éric Anceau, Jean Garrigues,
Dominique Barjot (dir.)
- Maisons parisiennes des Lumières*
Youri Carbonnier
- Les idées passent-elles la Manche ?
Savoirs, représentations, pratiques
(France-Angleterre, X^e-XX^e siècles)*
Jean-Philippe Genet &
François-Joseph Ruggiu (dir.)
- Les Sociétés urbaines au XVIII^e siècle.
Angleterre, France, Espagne*
Jean-Pierre Poussou (dir.)
- Noms et destins des Sans Famille*
Jean-Pierre Bardet & Guy Brunet (dir.)
- L'Individu et la famille dans les sociétés
urbaines anglaise et française (1720-1780)*
François-Joseph Ruggiu
- Les Orphelins de Paris.
Enfants et assistance aux XVI^e-XVIII^e siècles*
Isabelle Robin-Romero
- Les Préfets de Gambetta*
Vincent Wright
- Le Prince et la République
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle*
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies
et des comportements
En hommage à Jean-Pierre Bardet*
Jean-Pierre Poussou &
Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques d'une allégorie
morale à la Renaissance*
Florence Buttay-Jutier
- Des paysans attachés à la terre ?
Familles, marchés et patrimoine
dans la région de Vernon (1750-1830)*
Fabrice Boudjaaba
- La Défense du travail national ?
L'incidence du protectionnisme
sur l'industrie en Europe (1870-1914)*
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France
de la seconde guerre mondiale au Plan Calcul,
L'émergence d'une science*
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust
Les paysages anglais à l'ère industrielle*
Charles-François Mathis
- Les Passions d'un historien.
Mélanges en l'honneur de Jean-Pierre Poussou*
- La Grâce du roi.
Les lettres de clémence de Grande Chancellerie
au XVIII^e siècle*
Reynald Abad

Francine-Dominique Liechtenhan (dir.)

Histoire, écologie et anthropologie

Trois générations face à l'œuvre
d'Emmanuel Le Roy Ladurie



AVANT-PROPOS

Francine-Dominique Liechtenhan
Centre Roland Mousnier, CNRS

Le 19 juillet 2009, Emmanuel Le Roy Ladurie fêta son quatre-vingtième anniversaire dans l'intimité familiale. Pour ses amis, collègues et élèves, auxquels s'associa une jeune génération de chercheurs inspirés de l'œuvre de ce grand historien, l'organisation d'un colloque en son hommage s'imposait. Nous affrontions cependant une difficulté majeure ; face à l'immensité de l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie, la chronologie couvrant plus d'un millénaire, il fallait faire des choix thématiques.

Au fil de sa longue carrière, et de nos jours encore, rien n'échappe à la curiosité d'Emmanuel Le Roy Ladurie, des registres d'inquisition d'un abbé promis à devenir pape d'Avignon, aux récits de voyage d'une famille suisse, les Platter, aux *Mémoires* de Saint-Simon – et nous nous contentons de ne citer que ces trois sujets de son immense bibliographie – il offre toujours une vision pluridimensionnelle de l'époque choisie en y associant d'autres disciplines, la géographie, la climatologie, l'anthropologie ou encore la sociologie. Il cherche son inspiration dans les champs les plus divers, les combine, les associe et donne ainsi lieu à de nouvelles impulsions historiographiques. Ses travaux sur le climat, débutés sur un mode prémonitoire dans les années 1970, trouvent leur apogée en ce début du XXI^e siècle avec les quatre magistraux volumes sur *l'Histoire du climat*, retraçant, à l'échelle européenne, plus de mille ans de fluctuations des températures, d'intempéries, de sécheresses et leurs suites comme les mauvaises récoltes, les disettes, les épidémies et le réchauffement climatique. Il l'a réalisé avec des équipes de météorologues, de climatologues, de géographes et bien sûr d'historiens, témoignant une fois de plus de l'exceptionnelle pluridisciplinarité de sa recherche et de son esprit d'ouverture. Nous avons ainsi choisi des champs thématiques qui s'articulent autour de ses plus récents ouvrages : l'histoire du climat indissociable d'une approche basée sur des moyens techniques récents, Emmanuel Le Roy Ladurie étant un des pionniers de l'utilisation de l'informatique pour cerner les événements les plus lointains ; la saga des Platter retraçant, à travers les récits autobiographiques de trois générations, la montée d'une famille d'origine valaisanne dans la bonne bourgeoisie de Bâle, ville

universitaire importante au XVI^e siècles ; enfin, nous avons retenu cette société de cour chère à Saint-Simon. Emmanuel Le Roy Ladurie aborda les réseaux établis par le petit duc grâce à la statistique et par un recours à l'anthropologie hiérarchique, l'une et l'autre le situant sur un territoire différent de celui qu'avait exploré Norbert Élias.

8 Les actes du colloque organisé en l'honneur d'Emmanuel Le Roy Ladurie, intitulés « Histoire, écologie et anthropologie », réunissent trois générations de chercheurs venus de plusieurs pays : des collègues de sa génération, ou presque, dont l'œuvre a évolué simultanément avec la sienne, ses élèves et de très jeunes doctorants ou post-doctorants qui le connaissent par leurs lectures ou l'influence de leurs directeurs de thèse. Il nous paraissait particulièrement important d'y associer des chercheurs venus d'Europe méridionale ou orientale où, dans ce dernier cas, les livres d'E. Le Roy Ladurie furent tardivement traduits ; leur influence pèse actuellement de tout leur poids sur une historiographie en pleine transformation. Les articles consacrés à son œuvre présentent à la fois des bilans et des ouvertures vers de nouvelles recherches, la thématique s'échelonnant du Moyen Âge à l'époque contemporaine avec la parution d'une nouvelle synthèse sur l'histoire du climat. Ce recueil s'ouvre sur une étude inédite d'Emmanuel Le Roy Ladurie consacrée aux minorités françaises, un périple à travers les régions de France qui crée un pendant avec la dernière partie de l'ouvrage, les Itinérances, qui nous font voyager à travers la fortune de l'œuvre de ce célèbre historien.

Le présent ouvrage tient compte des sujets évoqués ci-dessous. Une large place est ainsi accordée aux problèmes climatiques et à leur histoire ; la culture du vin, l'évolution de sa qualité, forment un premier volet associé à des sujets chers à Emmanuel Le Roy Ladurie, comme la glaciologie, la démographie et l'anthropométrie.

La deuxième partie de ces hommages est consacrée au *Siècle des Platter*, en particulier aux thèmes centraux qui s'en dégagent : l'héritage d'Erasmus ou les guerres de religion dont père et fils furent les témoins privilégiés. Les journaux intimes et les relations de voyage de cette fratrie se prêtent aussi à l'histoire comparée, ou à l'analyse d'une certaine altérité, leurs récits offrant d'impressionnants tableaux de la France méridionale, de l'Espagne, des Flandres et de l'Angleterre à une époque de troubles religieux.

Une importante partie du volume reprend une idée majeure d'Emmanuel Le Roy Ladurie : le système de cour qu'il avait étudié en s'appuyant sur l'œuvre de Saint-Simon. Outre la présentation d'un manuscrit inédit, une attention particulière est portée aux femmes dans la hiérarchie princière, au cérémonial et à un autre aspect plus futile, mais seulement en apparence, du système de cour : la perruque, signe d'appartenance sociale, de richesse et de dignité. Le contrecoup

révolutionnaire, avec sa critique de la royauté, s'articule logiquement avec une analyse dépréciative du système de cour.

Ce recueil se clôt sur des réflexions sur les retombées de l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie à l'étranger, en particulier en Europe de l'Est où sa pluridisciplinarité déconcerta des générations d'historiens férus de positivisme. Ces actes sont ainsi destinés à montrer l'influence de l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie sur plusieurs générations d'historiens, influence destinée à se poursuivre dans la recherche française et bien au-delà, dans les pays les plus lointains.

*
* *

Toute notre reconnaissance va à Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui a accepté d'inaugurer ce colloque ; elle a aussi créé le lien qui nous a permis d'organiser cette rencontre en ce lieu prestigieux qu'est la Fondation Singer-Polignac. Nous ne saurions assez remercier son président Yves Pouliquen et son équipe de la parfaite organisation de ces journées mémorables. La contribution efficace des présidents de séance nous ont permis de respecter la discipline indispensable à la réussite d'une telle rencontre internationale. Notre reconnaissance va ainsi, selon l'ordre de leur intervention, au président Jean-Robert Pitte (de l'Institut), à Dominique Bourel (Centre Roland Mousnier, CNRS), Maurice Aymard (Maison des sciences de l'Homme, Paris), Bernard Cottret (Université de Versailles Saint-Quentin), Bernard Garnier (Centre d'histoire quantitative, Caen), Reynald Abad (Centre Roland Mousnier, Université Paris-Sorbonne), Daniel Roche (Collège de France) et à celui qui, depuis des années, a suivi et édité les œuvres d'Emmanuel Le Roy Ladurie : Denis Maraval qui signe aussi la postface de ce présent recueil. Enfin, nous ne saurions oublier Xavier Labat Saint Vincent qui a contribué, par ses relectures, à préparer l'édition de ces actes.

TROISIÈME PARTIE

Noblesse et société

LE SYSTÈME DE LA COUR AVANT SAINT-SIMON : LE RANG ET LE SANG AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES

Martin Aurell
Université de Poitiers

Comme tous les historiens de sa génération, l'auteur de ces lignes a été fasciné, depuis sa jeunesse universitaire, par l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie. La nouveauté du champ d'érudition, la pertinence des intuitions, la finesse des analyses, la rigueur des raisonnements, la fermeté du système d'organisation, la puissance d'évocation des récits et la brillance du style lui signalaient la voie à emprunter. L'une des originalités, et non des moindres, du maître que nous honorons aujourd'hui est d'avoir su franchir de façon aussi allègre que courageuse les barrières chronologiques séparant le Moyen Âge de l'époque moderne, qu'on se souvienne de son *Montaillou* ou de sa *Mélusine*, rédigée avec Jacques Le Goff. Cela lui a valu quelques critiques revêches de la part des tenants d'une orthodoxie académique, un tant soit peu désuète¹. Il est vrai que nous, médiévistes, avons, sans doute plus que les modernistes, une conscience trop aiguë, presque corporatiste et même tribale, de notre identité temporelle.

Afin de corriger le travers de l'étroitesse chronologique propre au spécialiste du Moyen Âge, ou plutôt en guise de repentance, les pages qui suivent tenteront de mesurer les questionnements soulevés par *Saint-Simon ou le système de la Cour*² à l'aune des nombreux textes qui décrivent et souvent critiquent le milieu curial des rois d'Angleterre de la maison d'Anjou aux XII^e et XIII^e siècles. En l'occurrence, le comparatisme est d'autant plus facile que, par l'ambition de leur portée, les problématiques contenues dans le *Saint-Simon* sont trop souvent applicables telles quelles à n'importe quelle période, ou du moins à l'époque médiévale. Le genre littéraire des *Mémoires* du petit duc ne se retrouve certes pas dans les recueils de contes, les traités de morale, les récits de voyage, les miroirs au prince ou la correspondance de Gautier Map (v. 1140-1209), Giraud de Barri (1146-1223), Jean de Salisbury (1115-1180), Pierre de Blois (v. 1130-1212) ou

1 Leurs arguments ont été passablement émoussés par l'examen d'O. Dumoulin, « La tribu des médiévistes », *Genèses*, décembre 1995, p. 122-124.

2 E. Le Roy Ladurie, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Paris, Fayard, 1997.

Raoul le Noir (v. 1140-v. 1199). Ces courtisans d'Henri II (1154-1189), roi d'Angleterre, et de ses fils Richard Cœur de Lion (1189-1199) et Jean Sans Terre (1199-1215) apporteront plusieurs textes, mais pas les seuls, commentés dans le présent article. Même dans le latin cicéronien de la Renaissance du XII^e siècle, si éloigné de la somptuosité du français adopté par Saint-Simon dans les années 1720-1750, les critiques contre les courtisans et l'évocation de leurs balivernes (*nugæ curialium*) n'en respirent pas moins le même air de famille. En revanche, les écrits des clercs de la cour plantagenêt ne mentionnent aucunement, ne serait-ce que tous ensemble, les 10 000 personnages des *Mémoires* de Saint-Simon. La prosopographie reste cependant possible à partir des témoins cités dans les 3 200 actes d'Henri II, récemment transcrits et informatisés à Cambridge³.

HIÉRARCHIE ET STRATIFICATION

222

Pour Emmanuel Le Roy Ladurie, Saint-Simon est « spécialiste d'une ethnographie de l'essentielle inégalité entre les hommes » (p. 29). Ses *Mémoires* se construisent sur la « notion centrale de hiérarchie » (p. 181). Elles traduisent une conception religieuse, presque cosmique, du rang que doit occuper chaque individu, un « rattachement du hiérarchique au sacré » (p. 105). Leur objet n'est pas pour rien « la cour de France, qui schématise les cascades de mépris de l'Occident sous leur forme la plus exquise » (p. 143). En définitive, une taxinomie des plus rigides enserme la pensée du petit duc, obnubilé par le problème du statut des personnes et par les relations de domination et de dépendance qui en découlent, dont la manifestation est, pour l'essentiel, d'ordre symbolique.

Un sens si poussé de la pyramide sociale, accompagné du dédain pour celui qui se place à un degré plus bas que soi, se retrouve dans l'entourage des rois d'Angleterre de la maison d'Anjou, notre observatoire comparatiste. Pour Giraud de Barri, descendant du connétable d'Henri I^{er} (1100-1135) et membre d'une grande famille normande installée au pays de Galles, Henri II est « du début à la fin, un oppresseur de la noblesse »⁴, qui encourage la promotion d'étrangers et humbles. À leur profit, il se livre, en effet, à « une largesse aveugle envers des inconnus, non sans un dommage énorme pour [ses] familiers »⁵. Les mêmes remontrances se retrouvent sous la plume du chroniqueur Raoul le Noir,

3 N. Vincent, « The Court of Henry II », dans *Henry II: New Interpretations*, dir. Ch. Harper-Bill, N. Vincent, Woodbridge, Boydell, 2007, p. 278-334.

4 « De Principis instructione liber », *Giraldi Cambrensis Opera*, dir. G.F. Warner (RS 21), London, Longmans and co, 1891, t. 8, II, 3, p. 160.

5 *Ibid.*, « Topographia Hibernica », dir. J.F. Dimock (RS 21), London, Longmans and co, 1867, t. 5, III, 48, p. 192.

farouche partisan de Thomas Becket († 1170) contre le roi, qu'il accuse d'avoir confié des postes importants à des « serfs, bâtards et mercenaires » et choisi les évêques et abbés parmi ses « domestiques »⁶. Certaines de ces flèches sont décochées contre des personnalités explicitement nommées. Par exemple, Falkes de Breauté, l'un des guerriers les plus en vue de la minorité d'Henri III (1216-1272), est critiqué par Gautier de Coventry (1293-1307), car il abuse de la faveur de Jean Sans Terre « qui a fait de lui un chevalier du domestique qu'il était, et même l'égal d'un comte, en raison de l'assiduité de sa flagornerie »⁷. L'arrogance fondée sur la naissance et la dérision envers ceux qu'on dit sortis du ruisseau sont communes à la cour des Plantagenêt et à celle de Louis XIV.

Dans ses *Balivernes pour les gens de cour* (1181-1182), Gautier Map, clerc et courtisan d'Henri II, rapporte sa prétendue discussion avec Ranulf de Glanville, chef de la justice et de l'Échiquier du royaume d'Angleterre, au sujet de l'ascension politique qu'obtiennent les serfs grâce à l'instruction. Les nobles, dit Map, dédaignent les lettres, alors que les arts « libéraux » – à savoir les sept sciences, nullement mécaniques, du *trivium* et du *quadrivium* – reviennent en droit aux « libres » qu'ils sont. Mais les paysans ne l'entendent pas de cette oreille. « Ils font instruire leurs enfants, non pas pour les écarter du vice, mais pour les enrichir. Plus ils en savent, plus ils deviennent nuisibles ; les arts sont, en effet, le glaive des puissants qui en usent de façon diverse : dans les mains du bon prince, ils sont un instrument de paix, mais de mort dans celles du tyran ». Gautier termine son discours par une citation de Claudien, un poète latin des années 400 : « Rien n'est plus dur qu'un rustre lorsqu'il s'élève dans les hauteurs, ni aucun monstre plus repoussant que la rage de l'esclave se déchaînant sur le dos d'un homme libre ». Autrement dit, une fois arrivés au sommet de la hiérarchie politique, les parvenus font preuve de sévérité excessive envers leurs administrés. Ranulf l'écoute et acquiesce⁸. La conversation entre l'archidiacre d'Oxford et le plus important ministre du roi, traduit une vision figée des hiérarchies. Leur vision du savoir est à la fois classique et élitiste. Elle découle, d'une part, de l'idée ancienne de l'*otium* comme source indispensable pour l'enrichissement de l'esprit, nullement occupé par les basses tâches matérielles, abandonnées aux esclaves. Elle rejette, d'autre part, les parvenus qui ont grimpé les marches

6 *Chronica. The Chronicles of Ralph Niger*, dir. R. Anstruther, London, Caxton society, 1851, t. 2, p. 167.

7 *Memoriale*, dir. W. Stubbs (RS 58), London, Longmans and co, 1873, t. 2, p. 253. Voir R.V. Turner, « The Miles Literatus in 12th and 13th-Century England: How Rare a Phenomenon? », *American Historical Review*, 83, 1978, p. 13.

8 *De Nugis Curialium. Courtiers' Trifles*, dir. et trad. angl. M.R. James, C.N.L. Brooke, R.A.B. Mynors, Oxford, Clarendon Press, 1983, I, 10, p. 12-14. Trad. ci-dessus des vers de Claudien d'après A.K. Bate, *Contes pour les gens de cour*, Turnhout, Brepols, 1993, p. 85.

de la hiérarchie sociale et écrasé plus faibles qu'eux, en instrumentalisant la science. La culture, qui devrait être un moyen de perfectionnement moral, et plus prosaïquement de distinction sociale, est ainsi détournée de sa mission première. Le clerc et le chevalier auraient aimé la réserver aux seuls aristocrates.

Qu'on nous permette de quitter momentanément la cour plantagenêt pour le Languedoc de l'Inquisition, familier à Emmanuel Le Roy Ladurie. Le thème de la promotion induite du vulgaire par les études traverse la fin du Moyen Âge. Il ne nourrit pas seulement la conversation des courtisans des rois, mais fait partie des opinions qui ont dû être exprimées à satiété dans l'ensemble de l'aristocratie. Il est développé, à un niveau bien plus modeste, par la petite noblesse craignant le déclassement. Début 1286, Raymond de Baffignac, jadis consul de Castres, est convoqué par les inquisiteurs d'Albi, dont le greffier rapporte les propos qu'il a échangés avec un autre noble, en litige comme lui avec le tribunal épiscopal. Ils se plaignent notamment du pouvoir accru des clercs, dont ils analysent les causes : « Aujourd'hui, le savoir prévaut sur la noblesse. Les clercs ont pris l'habitude d'exalter les détenteurs du savoir et de les élever aux dignités, en plaçant loin derrière les nobles et les autres. En effet, la puissance des clercs est telle maintenant qu'elle ne laisse en repos aucun de ceux qui ne sont pas clercs, alors qu'autrefois il était sûr que la noblesse recevait des promotions et occupait les fonctions que les clercs ont annexées par subversion »⁹. Par rapport à l'époque moderne, ce texte présente une nuance : la tonsure est encore nécessaire, ou presque, pour fréquenter l'université. Cette condition explique l'anticléricisme des interlocuteurs.

224

Revenons, toutefois, à l'empire plantagenêt, pour examiner un autre témoignage sur le profond enracinement des taxinomies dans l'imaginaire des intellectuels du XII^e siècle. Écrit en Normandie ou en Angleterre vers 1150, peut-être à la cour d'Henri II, le prologue du *Roman de Thèbes* considère que seuls les membres des deux premiers ordres sont capables de suivre son récit : « Que tout le monde se taise à ce sujet, sauf clercs et chevaliers, car les autres ne peuvent rien apprécier, si ce n'est comme un âne à la harpe ! »¹⁰. L'élitisme est, à nouveau, de mise. Il se concrétise dans cette allusion à une ancienne fable grecque, aux termes de laquelle le raffiné musicien, jouant du plus aristocratique des instruments, est singé par une bête, incapable de comprendre l'art éminent qu'elle prétend pratiquer. Il n'est donné qu'aux tonsurés de traduire en français (en l'occurrence, « mettre en roman ») une histoire antiquisante et aux adoués de l'écouter et de la commenter avec eux. Pour l'auteur anonyme, la culture

9 Trad. ci-dessus J.-L. Biget, « Les cathares devant les inquisiteurs en Languedoc », *Revue du Tarn*, 3^e série, 146, 1992, p. 238.

10 Éd. et trad. F. Mora-Lebrun, Paris, Librairie générale française, 1995, v. 13-16, p. 44.

littéraire des chevaliers va de soi, qu'elle provienne de leur audition d'autres œuvres lues à haute voix ou, peut-être aussi, de leur propre lecture directe. Indispensables pour en saisir le sens, le goût et la culture classiques sont communs aux deux ordres supérieurs. Ce constat ne va pas sans rappeler un phénomène, certes davantage religieux que littéraire, décrit dans *Saint-Simon ou le système de la Cour* : « Irradié du premier ordre (clérical) en direction du second (nobiliaire) [...], le sacré imprègne la société des corps dans son ensemble » (p. 131). Enfin, le plaisir esthétique et les allusions érudites d'un roman riche et complexe sont réservés au clerc et au chevalier, au détriment du vulgaire qui ne saurait accéder à une telle « distinction », au sens que Pierre Bourdieu donnait à ce terme¹¹.

Le savoir est la marque du chevalier curial, capable d'apprécier aux côtés du clerc, un roman aux octosyllabes sophistiqués, aux personnages aristocratiques et aux allusions érudites sur l'Antiquité. Le guerrier apparaît ainsi comme un *miles litteratus*, voire, sous la plume de Matthieu Paris (v. 1200-v. 1259), moine de Saint-Albans, un *clericus militaris*¹². Cette science livresque se mêle alors inextricablement à la courtoisie. Plus d'un siècle auparavant, le moine anglo-normand Orderic Vital les associe, tandis qu'il loue Mathilde de Flandre († 1083), reine d'Angleterre, « aussi bien pour la science de ses lettres que pour toute la beauté de ses manières et vertus »¹³. Au XII^e siècle, la préciosité des manières et l'aménité de la conversation correspondent aux mots de *curialitas* et *cortésie*, mais aussi d'*urbanitas* ou *civilitas*. Ils ont pour antonymes *rusticitas* ou *villenie*, dénigrant la prétendue brutalité et l'absence d'éducation des ruraux et autres serfs campagnards. Le célèbre romancier Chrétien de Troyes († v. 1191), clerc champenois, qui voyage vraisemblablement dans l'empire plantagenêt autour de 1170, participe du même dédain que Gautier Map et Ranulf de Glanville, et peut-être aussi de Saint-Simon, envers ceux que leur éducation roturière a privé de certains codes de comportement. « À mon avis, il vaut bien mieux un courtois mort qu'un vilain vivant »¹⁴, écrit-il en connivence avec son public de la cour des comtes de Champagne. Les exemples cités témoignent de la façon dont se concrétise la « cascade du mépris » aux XII^e et XIII^e siècles. Celle-ci attaque trop souvent le roturier par l'angle du savoir et de la courtoisie. D'autres critères

11 P. Bourdieu, *La Distinction : critique sociale du jugement* [1979], Paris, Éditions de Minuit, 2007, p. 583-585.

12 *Miles litteratus sive clericus militaris*, *Chronica majora*, éd. H.R. Luard (RS 57), London, Longmans, 1872-1883, t. 5, p. 242.

13 *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, dir. et trad. angl. M. Chibnall, Oxford, Clarendon Press, 1968-1980, t. 2, IV, p. 224.

14 « Yvain ou le chevalier au lion », dans D. Poiron (dir.), *Chrétien de Troyes, Œuvres complètes*, éd. K. Uitti, trad. Ph. Walter, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1994, v. 31-32, p. 340.

que le sang justifie ainsi le rang. Il en va de même pour Saint-Simon. Sous sa plume, le statut des personnes n'est pas exclusivement génétique, mais découle aussi du mariage, de l'office et du fief (p. 52).

La haine du petit duc pour la bâtardise, marque d'une impureté déclassante, n'est néanmoins pas partagée par tous les clercs de la cour d'Angleterre au XII^e siècle. Du moins, la formulent-ils dans leurs écrits au cas par cas, ou pour parler familièrement, à la tête du client. L'influent Robert de Gloucester (v. 1090-1147), fils illégitime d'Henri I^{er} (1100-1135), n'est jamais mis en cause, du moins pour sa naissance. Les clercs admirent son patronage littéraire, dont ils profitent souvent. C'est le cas de l'historien Henri (v. 1080-v. 1154), archidiacre de Huntingdon. Dans son *Histoire des Anglais*, il lui fait dire, juste avant sa victoire de Lincoln (1141) : « Moi, le fils du plus noble roi et le petit-fils du plus grand des rois [Guillaume le Conquérant, *alias* le Bâtard], ne saurais être surpassé en noblesse »¹⁵. Geoffroi de Monmouth († 1155), clerc à Oxford et futur évêque de Saint-Asaph (Pays de Galles), appartient au même cercle littéraire qu'Henri. Il fréquente, à ce titre, son mécène Robert. Comme la harangue de la bataille de Lincoln, sa dédicace de l'*Histoire des rois de Bretagne* (1136-1138) détourne, de façon paradoxale, la bâtardise en faveur de Robert : « Toi, qu'Henri, illustre roi des Anglais engendra, que la philosophie instruit dans les arts libéraux, qu'un sens inné tout chevaleresque de la loyauté mit à la tête des chevaliers, l'île de Bretagne te félicite de nos jours de tout cœur, comme si elle était devenue l'adapte de l'autre Henri que tu es »¹⁶. Centré sur la chevalerie lettrée de Robert, cet éloge montre que Geoffroi n'éprouve guère de réticences à l'heure d'évoquer sa conception hors mariage (*Henricus generavit*) et les qualités innées (*innata probitas*) qu'elle comporte. Cette illégitimité n'empêche pas Robert d'être un *alter Henricus*, non seulement le fils du roi défunt, mais son *alter ego* ou sa parfaite réincarnation. Monmouth efface consciemment toute trace d'une éventuelle macule génétique.

Aussi ouvert paraît Giraud de Barri envers Geoffroi (v. 1152-1212), fils naturel d'Henri II, devenu archevêque d'York sous le règne de son demi-frère Richard Cœur de Lion. Il rédige une biographie très favorable sur son compte. En particulier, il y met à son sujet sur les lèvres de son père moribond une phrase aussi affectueuse envers lui qu'hostile envers ses autres enfants en révolte : « Celui-ci est mon vrai fils. Les autres sont des bâtards ! »¹⁷ La sympathie de Giraud

15 *Historia Anglorum: the History of the English People*, éd. et trad. angl. D.E. Greenway, Oxford, Clarendon Press, 1996, p. 726.

16 « *Historia Regum Britanniae* », *La Légende arthurienne : études et documents* [1929], éd. E. Falar, Paris, Honoré Champion, 1993, t. 3, §3, p. 72.

17 « *Vita Galfredi, archiepiscopi Eboracensis* », *Giraldi Cambrensis Opera*, dir. J.S. Brewer (RS 21), London, Longmans and co, t. 4, l. 3, 1857, p. 368.

pour Geoffroi est le pendant de son antipathie pour Guillaume de Longchamps († 1197), évêque d'Ely, chef de la justice et chancelier d'Angleterre, tandis que Richard Cœur de Lion est parti pour la croisade. Or, à la grande satisfaction de son biographe, l'archevêque d'York anime la faction qui finira par obtenir la disgrâce de Longchamps. Le calcul politique n'est donc pas étranger à l'attitude positive de Giraud de Barri pour Geoffroi¹⁸. Il explique bien des revirements qu'on observe dans cette œuvre proluxe, s'étalant sur un demi-siècle.

La tolérance de Giraud de Barri envers les bâtards n'est pas toujours égale. À la fin de ses jours, amer envers les Plantagenêt qui ont toujours opposé leur veto à son intronisation au siège épiscopal de Saint-David, il est impitoyable envers l'infidélité conjugale d'Henri II, qu'il tient comme l'une des causes de la haine de ses fils envers lui¹⁹. Il insiste sur la prétendue bigamie de l'impératrice Mathilde, mère du roi, et de Guillaume X (1126-1137), père d'Aliénor d'Aquitaine (1124-1204), son épouse. Survenu à la génération des parents du couple royal, ce double adultère détermine les malheurs de leur progéniture selon la prophétie d'un ermite poitevin, dont saint Hugues d'Avalon (v. 1135-1200), évêque de Lincoln, se serait souvent fait l'écho²⁰. D'après Adam d'Eynsham, son hagiographe, Hugues aurait prédit, sur son lit de mort, l'effondrement de la royauté anglaise face aux Capétiens à cause du mariage illicite d'Henri II et d'Aliénor : « Les rejetons de la bâtardise ne s'enracinent pas en profondeur [...], la semence d'une couche adultère sera exterminée »²¹. Pour lui, comme pour bien des clercs de sa génération²², l'infidélité conjugale, et encore plus l'union à une parente, fomentent des luttes intestines, déchirant la famille du fauteur et facilitant la victoire de ses ennemis. Elle programme à court terme l'anéantissement d'une lignée.

Contrairement à Giraud de Barri, qu'il fréquente à la cour d'Henri II, Gautier Map écrit des pages impitoyables sur l'archevêque Geoffroi d'York. Il le dit, par exemple, fils d'Hikenai, une prostituée, qui adossa fallacieusement au roi une paternité dont le responsable n'était autre qu'un des individus du

18 R. Bartlett, *Gerald of Wales. A Voice of the Middle Ages* [1982], Stroud, Tempus, 2006, p. 56-59.

19 *Expugnatio Hibernica. The Conquest of Ireland*, dir. et trad. angl. A.B. Scott, F.X. Martin, Dublin, Royal Irish Academy, 1978, I, 46, p. 124-132 ; « De Principis instructione liber », art. cit., II, 3, p. 159.

20 *Giraldi Cambrensis Opera*, op. cit., III, 27, p. 298-299.

21 *Magna Vita sancti Hugonis. The Life of St Hugh of Lincoln*, dir. et trad. angl. D.L. Douie, H. Farmer, London, Clarendon Press, 1961-1962, t. 2, p. 184-185.

22 M. Aurell, « Introduction. Rompre la concorde familiale : typologie, imaginaire, questionnements », dans M. Aurell (dir.), *La Parenté déchirée : les luttes intrafamiliales au Moyen Âge. Actes du colloque de Poitiers, 13-14 mars 2009*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 44-48.

« peuple » payant ses services. « Vicieux et amoral », Geoffroi n'aurait reçu que les mauvais côtés de son père putatif²³. Avec une ironie digne de Saint-Simon, Gautier se moque de son français épouvantable (*gallice barbarizat*). Il affirme avoir provoqué l'hilarité générale à la Cour, en reprochant à Geoffroi d'avoir bu à la fontaine de Marlborough, selon l'expression consacrée pour ridiculiser le mauvais accent de quelques Anglo-Normands. En comparaison de Versailles, la diglossie entre l'anglo-normand et l'anglo-saxon, voire la tétraglossie, si on ajoute le cymrique et le latin, est un trait distinctif du palais de Westminster. Elle permet de décocher à bon compte des critiques contre l'accent du rival, signalant l'éducation ratée.

Gautier Map met en cause la mauvaise gestion de l'évêché de Lincoln par Geoffroi d'York, plus intéressé, affirme-t-il, aux revenus du diocèse qu'au soin des âmes. C'est, en particulier, sans succès qu'il aurait essayé d'exiger une dîme abusive du village de Map. Gautier l'aurait dénoncé aussitôt à son père, qui lui aurait infligé une bonne dose de coups de bâton. Le conteur ajoute avoir poussé Geoffroi à se frapper lui-même sur la tête en lui enjoignant de jurer, non pas au nom de son père, mais de sa mère. Outre cette anecdote sur le masochisme de l'arroseur arrosé, il raconte d'autres blagues, parfois scatologiques, sur le compte du bâtard, devenu son souffre-douleur²⁴. Son ouvrage ne s'intitule pas pour rien *Nugæ curialium*, qu'on pourrait traduire par « Balivernes » ou « Frivolités » des courtisans. Il entrelace avec habileté les contes populaires et les anecdotes curiales qui, s'il les donne pour véraçes, ne s'en mêlent pas moins inextricablement à la fiction. À la différence de Saint-Simon, ses récits ne collent guère à la réalité extra-mentale.

L'attitude du roi lui-même envers la naissance illégitime de certains de ses aïeux semble, pour le moins, ambiguë. Adam d'Eynsham rapporte qu'Henri II, en fureur contre Hugues de Lincoln, qui a excommunié un forestier royal, le convoque à son pavillon de chasse de Woodstock. À son arrivée, l'évêque lui jette sans ambages : « Combien tu ressembles à tes cousins de Falaise ! », allusion évidente à la bâtardise de Guillaume le Conquérant, née *more danico* d'une concubine de son père, originaire de cette ville. Or, contre toute attente, Henri II éclate en un grand rire²⁵. Cette hilarité est à l'opposé de la susceptibilité tatillonne en matière d'honneur qu'on pourrait attendre d'un roi dont la dignité et l'autorité viennent d'être bravées. Elle s'explique toutefois. Elle répond, d'une part, à une boutade qui, impertinente en apparence, ne fait

23 *De Nugis Curialium*, op. cit., v 6, p. 478, trad. A.K. Bate, *Contes pour les gens de cour*, op. cit., p. 317-318.

24 *De Nugis Curialium*, op. cit., p. 496-498, trad. ; *ibid.*, p. 325-327.

25 *Magna vita*, op. cit., III, 10, t. 1, p. 117.

qu'entériner la légitimité dynastique de l'accession au trône de Normandie par l'Angevin, dont les droits sur le royaume anglo-normand ne lui viennent que de sa mère, dont une longue guerre civile a contesté la succession²⁶. Plus important encore, le rire du roi apparaît, d'autre part, comme le moyen de désamorcer, du moins de façon provisoire, une trop forte tension. Comme sous la plume de Saint-Simon, l'humour est ici la façon d'exorciser une peur qui pourrait se transformer en violence, une soupe de sécurité désamorçant révoltes et séditions. Les bouffons, qui jouent ce rôle de façon institutionnelle, disant au roi ce que chacun pense tout bas, sont bien attestés dans la comptabilité du palais d'Henri II²⁷.

Cet *excursus* sur la bâtardise, nécessaire eu égard aux pages nombreuses qu'elle occupe dans le *Saint-Simon*, ne doit pas nous empêcher de traiter d'un problème plus théorique. Dans son livre, Emmanuel Le Roy Ladurie formule des remarques fort pertinentes sur les métaphores utilisées par les sociologues pour classer les groupes sociaux. Il montre notamment que la sociologie de la lutte des classes emprunte ses catégories à « la pensée botanico-zoologique » et que la sociologie de la stratification renvoie plutôt à « la pensée géologico-stratigraphique » (p. 224). Quelques décennies auparavant, c'est aux horloges et automates que Saint-Simon se réfère pour décrire la façon dont s'agencent les différents ensembles composant la société (p. 225). Une telle analyse du discours met en avant les catégories mentales ou imaginaires qui sous-tendent les textes dont l'intention avouée est de dire la structure profonde que recèle toute société. Est-elle applicable aux textes par lesquels les clercs du Moyen Âge font de la sociologie sans le savoir²⁸ ?

Les critères de stratification choisis par les intellectuels médiévaux répondent au vocabulaire de l'ordre (*ordo*, terme renvoyant à une organisation sociale figée), de l'état (*status*, qui traduit davantage le statut juridique des personnes), du genre (*genus*, au sens que la logique donne au groupement de plusieurs espèces), voire aussi de la classe (*classis*, dans son acception large de catégorie)²⁹. Guillaume (v. 1130-1186), archevêque de Tyr, écrit, par exemple : « En ce temps si dangereux [1153-1154], beaucoup de gens arrivèrent en Terre sainte, aussi bien nobles que de la seconde classe (*secunde classis*) »³⁰. On pourrait ajouter encore

26 K.S. Leyser, « The Angevin Kings and the Holy Man », *Saint Hugh of Lincoln*, dir. H. Mayr-Harting, Oxford, Clarendon Press, 1987, p. 59.

27 N. Vincent, « The Court of Henry II », art. cit., p. 320-321.

28 M. Aurell, « Complexité sociale et simplification rationnelle : dire le statut des personnes au Moyen Âge », *Cahiers de civilisation médiévale*, 48, 2005, p. 5-16.

29 G. Constable, *Three Studies in Medieval Religious and Social Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 252 et 255.

30 *Chronicon*, dir. R.B.C. Huygens, Turnhout, Brepols, 1986, t. 2, XVIII, 5, p. 816.

condition (*conditio*), degré (*gradus*), profession (*professio*), vocation (*vocatio*) ou office (*officium*). En somme, les termes qui permettent aux intellectuels de dire les strates sociales sont nombreux. De son côté, Jean de Garlande (v. 1195-v. 1272) fait correspondre les trois genres poétiques (humble, médiocre et grandiloquent), aux trois grands classiques latins (Bucoliques, Géorgiques, Énéide), mais surtout aux trois statuts du berger, de l'agriculteur et du guerrier³¹. Ce vocabulaire est principalement issu des sciences littéraires du *trivium*, qui conditionne l'outillage mental des clercs des XII^e et XIII^e siècles. La grammaire, la dialectique et la logique leur impriment, en effet, des catégories avec lesquelles ils analysent et classent le réel. La traduction latine par Boèce de l'*Organon* d'Aristote les influence profondément. Les images sur la société des auteurs médiévaux proviennent également de la théologie. Nous sommes certes loin de la zoologie, la botanique ou la géologie, voire de l'horlogerie, alors que la scolastique rend largement compte de leur lecture sociologique.

230

CURIALISATION ET PACIFICATION

Emmanuel Le Roy Ladurie tient en haute estime *La Civilisation des mœurs* de Norbert Élias, « un grand livre », qui permet de mieux expliquer « le mystère d'une graduelle désincarnation : la nôtre »³². Cette admiration ne l'empêche pas de prendre ses distances à l'égard de ce que son *Saint-Simon* présente comme une approche « trop longtemps dominée, écrasée même, par la problématique de Norbert Élias », qui « a pratiquement monopolisé jusqu'à présent l'attention des historiens annalistes » (p. 38). Rappelons, à grands traits, la thèse du sociologue allemand. Elle insiste sur la façon dont l'aristocratie a appris, en Europe, à maîtriser ses pulsions et à civiliser ses manières auprès du roi, qui les contraint à cet autocontrôle pour éviter ses révoltes. Bannissant toute spontanéité, les courtisans se fabriquent un masque derrière lequel occulter leurs sentiments. Ils inventent ainsi leur conscience de soi et leur intériorité. C'est donc tenaillés par la peur de l'intrigue, de la dénonciation et de la disgrâce qu'ils apprennent ces nouvelles règles de comportement et de pensée dans le milieu claustrophobique de la Cour. Ils diffusent ensuite ces « contenance », au sens propre et figuré du terme, dans les autres catégories sociales. Le Moyen Âge n'aurait guère connu ce processus, qui est le propre de la modernité et de la royauté absolutiste.

L'idée de l'invention tardive de la civilisation des mœurs a suscité, on s'en doute, la réaction des médiévistes. Ceux-ci ont exhumé de nombreux textes prouvant la

31 *Parisiana poëtria*, cité par V. Serverat, *La Pourpre et la glèbe. Rhétorique et états de la société dans l'Espagne médiévale*, Grenoble, Ellug, 1997, p. 11 et 225.

32 E. Le Roy Ladurie, *Parmi les historiens*, Paris, Gallimard, 1983, p. 73-74.

prégnance antérieure du phénomène. Leur intérêt pour le sujet est, certes, tardif. Il date de la fin des années 1980, comme si le recul des conventions sociales au nom de la spontanéité de l'après Mai 68 éveillait soudain l'intérêt pour leurs manifestations du Moyen Âge. En 1985, C. Stephen Jaeger publie le premier ouvrage systématique sur le thème, qui se propose de présenter les origines de la courtoisie dans les années 930-1210³³. De façon plus positive que Norbert Élias, il propose de voir dans ce processus de raffinement, non pas le résultat de la coercition du prince, mais de l'éducation. Dans l'Antiquité des rhéteurs du *forum* et au Moyen Âge des écolâtres des cathédrales, l'enseignement vise davantage à former qu'à informer, un maître charismatique devenant le modèle de conduite à suivre pour son élève. Un vieux système pédagogique précède donc la civilisation des mœurs. Il la provoque même. Il ne la subit aucunement. C'est pourquoi là où Norbert Élias voit la conséquence du changement social, C. Stephen Jaeger y découvre la cause³⁴. Une critique similaire est exprimée, avec *brio*, dans *Saint-Simon*, qui s'en prend au « contexte d'échanges inégaux, corsetés, disciplinaires, étouffants parfois, pédagogiquement hiérarchiques, de la société du grand palais bourbonien, chère à Norbert Élias ». Il est indéniable que, rédigé en Allemagne à l'époque de la montée du nazisme, la *Civilisation des mœurs* présente sous un jour tant soit peu répressif la maîtrise de soi et l'intériorisation des valeurs collectives par les individus. À la suivre, c'est par contrainte et dans la peur, que les nobles auraient accepté de se discipliner.

Pour le Moyen Âge, on pourrait ajouter les valeurs chrétiennes des éducateurs médiévaux, qui ne se sont guère limités, comme tend à le suggérer C. Stephen Jaeger, à reproduire dans leur vie et dans leur enseignement l'idéal stoïcien du rhéteur intègre³⁵. En clercs, ils ont voulu transmettre à leurs élèves une vision du monde et de la morale de nature évangélique. Leur christianisme a assumé l'humanisme classique. C'est, nous semble-t-il, particulièrement vrai pour la chevalerie, une notion, essentielle pour les XII^e et XIII^e siècles, qui est – XVIII^e siècle oblige – absente des *Mémoires* de Saint-Simon. Sous la plume des clercs médiévaux, cette notion renvoie aux combattants montés de la noblesse qui ont reçu l'adoubement. Ce rite d'initiation, par lequel le jeune intègre le monde des guerriers adultes, consiste en la remise de l'épée et en la collée. Il est accompagné de bénédictions, prières et veillées, qui le christianisent en profondeur. Mais, à la fin du XI^e siècle, la chevalerie ne désigne pas seulement

33 *The Origins of Courtliness: Civilizing Trends and the Formation of Courtly Ideals, 935-1210* [1985], Philadelphia (Pen), University of Pennsylvania Press, 1991.

34 *The Origins of Courtliness*, *op. cit.*, p. 8-9.

35 D. Crouch, *The Birth of Nobility: Constructing Aristocracy in England and France, 900-1300*, London, Pearson-Longman, 2005, p. 24-25, 88-89, 93-94 ; N. Vincent, « The Court of Henry II », *art. cit.*, n. 2, p. 328.

une armée nobiliaire. Elle est aussi synonyme de son éthique, recoupant le système de valeurs qui, dans toute civilisation, soude un compagnonnage de guerriers : solidarité entre les membres de la même troupe, courage face à l'ennemi, respect dû aux vaincus aristocratiques, largesse dans la distribution du butin, fidélité au chef, mépris pour les non-combattants... On ne saurait certes cantonner exclusivement ces comportements à une société donnée et à une période déterminée. Au prisme de l'anthropologie culturelle, la façon dont les chevaliers médiévaux déclenchent, mènent et règlent les conflits ne leur est pas exclusive. Elle rappelle l'exercice de la violence par les groupes combattants et dominants de bien des sociétés primitives, voire préindustrielles³⁶.

232

L'apport indéniable de l'ethnologie n'empêche pas l'historien de se pencher sur les traits spécifiques de la chevalerie occidentale des XII^e et XIII^e siècles. À cette époque, son idéologie et la composition du groupe l'incarnant se sont transformées. Cette nouvelle configuration doit beaucoup à l'effondrement des institutions publiques de l'empire carolingien et au partage des pouvoirs qui s'ensuit, autour de l'an mil, dans le cadre de la seigneurie, du lignage et de la féodalité. Les chevaliers s'approprient alors l'ancienne pensée politique de la royauté, au nom de laquelle les détenteurs de la puissance de commander et de punir doivent rétablir la justice et la paix sur terre³⁷. Dès la fin du XII^e siècle, le retour en force de la monarchie, l'ordonnement de la société et l'institutionnalisation des hiérarchies fixent passablement les mentalités, règles, rites et comportements des guerriers aristocratiques.

L'action de l'Église accompagne l'évolution de la chevalerie. Les prêtres participent de façon croissante à la liturgie de l'adoubement. Leurs textes et leurs prêches proposent aux guerriers un cadre où exercer la violence armée. À partir des années 1170, cette intervention cléricale détermine l'établissement du code de conduite chevaleresque pour de longs siècles³⁸. Les clercs conseillent aux guerriers aristocratiques de ne combattre qu'en service commandé du prince, de faire régner l'ordre, de protéger les faibles, d'éviter de se battre entre chrétiens, de ne pas céder à la cruauté et de participer à la croisade. Ces devoirs sont résumés par le *Policraticus*, un traité de philosophie politique, axé sur le gouvernement du roi et sur la réforme des mœurs des chevaliers et des courtisans qui le conseillent, rédigé en 1159 par Jean de Salisbury : « À quoi servent des chevaliers disciplinés ? À protéger l'Église, à combattre la perfidie, à vénérer le sacerdoce, à défendre les pauvres de l'injustice, à pacifier le pays, à verser leur sang pour leurs frères, comme le leur commande leur serment, et, si

36 D. Barthélemy, *La Chevalerie. De la Germanie à la France du XI^e siècle*, Paris, Fayard, 2007.

37 J. Flori, *L'Idéologie du glaive : préhistoire de la chevalerie*, Genève, Droz, 1983.

38 Comme vient de le rappeler D. Crouch, *The Birth of Nobility*, op. cit., p. 29-95.

besoin, à perdre leur vie »³⁹. Au sommet de la hiérarchie sociale, ils mettent leurs armes au service de l'idéal que leur proposent les intellectuels ecclésiastiques. Leur violence est désormais apprivoisée. La chevalerie est une éthique guerrière imprégnée de valeurs chrétiennes.

On entre en chevalerie par l'adoubement, tout comme dans le clergé par la tonsure. À l'image du sacerdoce, l'idée d'ordre, au double sens d'ordination ou initiation et de catégorie professionnelle exerçant une fonction, est inhérente au groupe des guerriers. Dans le *Conte du graal* (1181-1190), Chrétien de Troyes dit que l'adoubement confère à Perceval « l'ordre de chevalerie, le plus haut que Dieu ait établi et commandé »⁴⁰. À la génération suivante, les écrivains qui racontent à leur manière son histoire dans des romans en prose parlent du « saint ordre de chevalerie » ou de la « chevalerie céleste », pour mieux mettre en relief la vocation surnaturelle des chevaliers⁴¹. La sublimité de leur mission les place donc au sommet de la hiérarchie humaine auprès des ecclésiastiques. À la même époque, une allégorie en vers français sur les états composant la société soutient que « les deux, le clerc et le chevalier, ont le monde à gouverner : le clerc doit tous bien les éduquer, et le chevalier les défendre »⁴². La diffusion du savoir religieux et la protection par les armes au profit des marchands, artisans et paysans qui composent le tiers ordre, assurent la prépondérance sociale au clergé et à la chevalerie⁴³.

Les textes se font parfois l'écho de la proximité entre les deux premiers ordres dans le domaine de la culture. Le poète Baudri de Bourgueil (1046-1130) reconnaît, par exemple, que le grand Cicéron était un « chevalier, membre de l'ordre équestre »⁴⁴, même si, ajoute-t-il, ses contemporains le considéraient à peine tel. Toutes cléricales, ces réticences ne l'empêchent pas d'associer le maître par excellence de la rhétorique, le plus noble des arts du *trivium*, aux activités guerrières. Outre le savoir, le guerrier de la Cour apprend les manières. Dans l'empire plantagenêt, les manuels de civilité, ou du moins leurs ancêtres, appartiennent aussi bien à la culture laïque qu'ecclésiastique.

39 Éd. C.C.J. Webb, Oxford, Clarendon Press, VI, 8, 1909.

40 « Perceval ou le conte du Graal », *Œuvres*, éd. et trad. D. Poiron, *op. cit.*, v. 1635-1637, p. 726.

41 C. Girbea, *La Couronne ou l'auréole. Royauté terrestre et chevalerie céleste dans la légende arthurienne (XI^e-XIII^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2007.

42 Bibliothèque Bodléienne (Oxford), ms Douce 210, fol. 7, cité par T. Hunt, « The Emergence of the Knight in France and England, 1000-1200 », *Forum for Modern Language Studies*, 17, 1981, p. 105.

43 G. Duby, *Les Trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme* [1978], Paris, Gallimard, 2002, p. 451-826.

44 *Poèmes*, éd. et trad. J.-Y. Tilliette, Paris, Les Belles Lettres, 1998-2002, t. 2, n° 134, v. 1139-1140, p. 37.

Ils ont été, d'une part, rédigés en langue occitane à partir des années 1250. C'est le cas des *Ensenhamens de cortesia* de Garin le Brun, vers 1150, et d'Arnaud Guilhem de Marsan, vers 1170⁴⁵. Il existe, d'autre part, des recueils de règles, en particulier des manières de table, en latin, vraisemblablement écrits par des clercs, comme l'*Urbanus Magnus*, attribué à Daniel de Beccles et rédigé en Angleterre, vraisemblablement sous le règne d'Henri II⁴⁶. À la fin du XII^e siècle, l'apparition d'un nouveau genre littéraire, codifiant les gestes de l'aristocratie, témoigne certainement des progrès de l'étiquette à la Cour. Mais, avec Emmanuel Le Roy Ladurie, il convient d'appréhender davantage cette civilisation des mœurs dans un contexte de sociabilité que de rivalité curiale ou de répression royale. Tout en disciplinant une certaine spontanéité corporelle, elle libère plus qu'elle étouffe. Elle facilite les relations entre les hommes.

234

Au XII^e siècle, le progrès du savoir et de la courtoisie ne démilitarise pas la noblesse curiale. Il en va de même à Versailles, où l'étiquette ne l'a pas dégoûtée du duel, ni a fortiori de participer aux nombreuses campagnes militaires ordonnées par Louis XIV. Pour paraphraser Giraud de Barri, le bon prince et ses guerriers doivent marier « les armes et la toge, ainsi que les arts martiaux et les lettres »⁴⁷. Un comptage récent des témoins les plus souvent cités dans les 3 200 actes d'Henri II montre que ses courtisans les plus proches sont au nombre de quatre-vingts chevaliers contre trente-six clercs. Il est vrai que la proportion est plus équilibrée dans le premier cercle de ses dix conseillers les plus intimes : outre Thomas Becket († 1170), prépondérant jusqu'en 1162, date de son ordination épiscopale et de son abandon de la Cour, on compte trois autres ecclésiastiques dans l'entourage le plus proche du roi⁴⁸. Même de maniement difficile, ces chiffres confirment le poids supérieur des laïcs dans la prise de décisions par le souverain. La chevalerie exerce, en outre, le pouvoir coercitif de la royauté par des armes que le droit canon interdit au clergé de porter. La prestigieuse épée, symbole de la justice instaurant la paix sur terre, lui est réservée. Selon la théorie des deux glaives, chère aux intellectuels du XII^e siècle, les clercs répriment-ils seulement par l'excommunication, qui, si elle ne tue pas les corps, voue les âmes

45 Garin le Brun, *L'Ensenamen alla dama*, éd. et trad. it. L.R. Bruno, Palermo, Archivio Guido Izzi, 1996, p. 96-104 ; Arnaud Guilhem de Marsan, *L'Ensenamen d'Arnaut-Guilhem de Marsan ou Code du parfait chevalier*, éd. et trad. G. Gouiran, intr. J. de Cauna, Ortez, Pyrémonte, 2007. Voir C. Girbea, « Aimery Picaud et Arnaut de Marsan : clerc et chevalier en Aquitaine », *L'Aquitaine des littératures médiévales*, Paris, PUPS, 2011.

46 *Urbanus Magnus Danielis Becclesiensis*, éd. J.G. Smyly, Dublin, University Press, 1939. Voir F. Lachaud, « L'enseignement des bonnes manières en milieu de cour en Angleterre d'après l'*Urbanus magnus* attribué à Daniel de Beccles », dans W. Paravicini et J. Wettlaufer (dir.), *Erziehung und Bildung am Hofe*, Stuttgart, Thorbecke, 2002, p. 43-53.

47 *De principis*, op. cit., p. 7.

48 N. Vincent, « The Court of Henry II », art. cit., p. 288-293.

à la mort éternelle. Mais l'anathème n'est pas du ressort des pouvoirs civils, qui ont besoin, pour bien gouverner, de chevaliers cultivés, mais surtout prêts à guerroyer et à faire régner l'ordre par les armes.

À l'époque, le cœur de l'armée du roi d'Angleterre est constitué par une centaine de *milites de familia regis*, mesnie de guerriers et conseillers, qui représentent sa garde personnelle et son entourage permanent⁴⁹. Ces combattants, formés à la guerre depuis leur plus tendre enfance, appartiennent à la cour royale où ils adoptent des comportements sophistiqués, nullement incompatibles avec l'acharnement sur le champ d'honneur. Les détenteurs de fiefs fonciers sont, de même, nombreux à combattre auprès du roi, mais ils ne le font que de façon occasionnelle. C'est à cause de ces domaines qu'ils lui prêtent l'hommage, et qu'ils sont contraints de répondre positivement à son appel et de s'incorporer à sa troupe au moins pendant quarante jours par an. S'ils sont des tenants en chef ou des bannerets, ils ne doivent pas ce service militaire, seuls, mais accompagnés de leur propre ost de chevaliers. Cette suite de guerriers est plus ou moins fournie, *au prorata* de la taille du fief du tenant. Par ses *Assises d'armes* (1181), Henri II légifère en matière militaire, et il impose l'équipement précis dont chaque chevalier doit se munir en fonction des revenus tirés de son fief. Il reçoit souvent des hommages généraux des guerriers aptes à manier des armes à son service. Il multiplie les enquêtes sur leurs fiefs ou sur ceux des ecclésiastiques ou des héritières à marier⁵⁰. Ces dénombrements témoignent, en définitive, de la part prépondérante des guerriers fieffés dans l'ost du roi.

À cette armée aristocratique, le roi joint des mercenaires brabançons, basques, écossais et gallois, particulièrement utiles pour mater les révoltes nobiliaires, puisqu'ils n'ont que faire des conventions tacites de la pratique de la guerre en milieu chevaleresque. Les condamnations des bulles pontificales et des actes conciliaires à l'encontre de ces « fauves », de ces « bêtes » et de ces « brigands sacrilèges » semblent moins relever de *topoi* littéraires ou de chimériques terreurs d'ecclésiastiques, qu'elles ne sont l'écho d'atrocités réellement commises. Les routiers ne reconnaissent pas l'immunité des non combattants, ni a fortiori des chevaliers qu'ils savent impitoyables à l'égard de la piétaille. Le roi permet leurs déprédations et leurs violences sur les domaines des révoltés et sur les communes qui résistent au siège, forme de châtimement exemplaire qu'il refuse d'appliquer au lendemain de la pacification, afin que la responsabilité de la répression ne retombe pas sur sa personne. Pour lui, cependant, le mercenariat

49 J.O. Prestwich, « The Military Household of the Norman Kings », *English Historical Review*, 6, 1981, p. 1-35 ; S.D. Church, *The Household Knights of King John*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 14.

50 T.K. Keefe, *Feudal Assesments and the Political Community under Henry II and his Sons*, Berkeley (Ca), University of California Press, 1983.

n'est pas une panacée. Il soulève, en effet, davantage de problèmes à long terme qu'il n'en résout à court terme. Une fois la révolte étouffée, il faut pacifier ces soldats encombrants, la plupart du temps en les expulsant par la force des principautés où ils ont servi⁵¹. Par contraste avec les difficultés que le roi éprouve pour contrôler la violence des mercenaires, qu'il attise à l'occasion, mais qu'il ne parvient pas ensuite à arrêter, force est de constater la domestication de la noblesse féodale, dûment enrégimentée dans son armée. La curialisation est pour beaucoup dans cette discipline. Elle ne décourage pas l'usage des armes, mais le régule et l'encadre⁵².

236

Au XII^e siècle, le développement de la justice, de la fiscalité et de l'administration royale rend largement compte de la récupération de la chevalerie au profit de la couronne. Cette nouvelle bureaucratie ne peut, toutefois, tourner sans lettrés, qu'elle recrute habituellement dans le clergé. Pourtant, les intellectuels tonsurés n'acceptent pas toujours de bonne grâce les charges de gouvernement. Certains d'entre eux critiquent amèrement la Cour, qui leur impose, affirment-ils, des tâches ennuyeuses et des voyages harassants. Elle leur fait perdre un temps précieux pour l'étude et pour la contemplation, et, s'ils sont prêtres, pour la pastorale, activités bien plus dignes et utiles à leurs yeux. Ils disent surtout perdre leur âme, ne serait-ce que par leur implication dans des intrigues qui n'ont rien à envier aux cabales relatées par Saint-Simon. La Cour leur apparaît alors comme un lieu de débauche, où les vices et les plaisirs coexistent avec des supplices propres à l'enfer ou du moins à la « mesnie Hellequin », une troupe misérable de revenants expiant leurs péchés entre l'au-delà et l'en-deçà⁵³.

Les images par lesquelles les intellectuels de la cour d'Henri II dénoncent la Cour sont des plus expressives. Giraud de Barri déplore la tension entre la *curia* et la *schola*, opposant le corps, la mort et l'enfer de la première, à l'esprit, l'éternité et le bonheur de la seconde, « la cour, source de soucis, et l'école, source de délices » ; il n'affirme pas pour rien que la vie n'offre pas de plaisir plus enivrant que lire et écrire des ouvrages. Pierre de Blois se situe sur le même registre, tandis qu'il reproche, dans l'une de ses lettres, à maître Raoul de Beauvais d'avoir abandonné l'enseignement pour la Cour, dont il fait dériver l'étymologie de *cruor*, « le sang qui coule, le meurtre ». Gautier Map pousse plus loin le raisonnement. Pour lui, la Cour n'est pas seulement un lieu de perdition, mais

51 M. Strickland, *War and Chivalry. The Conduct and Perception of War in England and Normandy, 1066-1217*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 291-323.

52 À cinq siècles de distance près, on pourrait citer encore le *Saint-Simon* d'Emmanuel Le Roy Ladurie, *op. cit.* : « Leur curialisation n'équivaut donc pas purement à une transition modernisante qui mènerait vers la non-violence », p. 44.

53 K. Uelstchi, *La Mesnie Hellequin en conte et en rime : mémoire mythique et poétique de la recomposition*, Paris, Honoré Champion, 2008.

de souffrance, une répétition générale de la damnation finale, un véritable enfer où se trouvent tous les démons explicitement nommés : Phlégéon ou la convoitise, Léthé ou l'oubli de Dieu, Achéron ou le regret des désirs inassouvis... « Quel supplice y a-t-il en enfer qui ne soit pas amplifié à la cour ? » Le pire d'entre eux est assurément l'impossibilité de toute création littéraire ou de toute réflexion profonde et soutenue, dans ce milieu que les Muses ont complètement déserté⁵⁴. Ces doléances cléricales présentent une bonne dose de rhétorique : « *Exeat aula qui vult esse pius* (Que celui qui veut rester juste quitte la Cour !) », s'écriait déjà Lucain, neveu du stoïcien Sénèque, relayé par Jean de Salisbury⁵⁵. Les intellectuels ont beau pleurer, mais ils n'abandonnent presque jamais, pour la cure, pour le cloître ou pour l'école, leur poste, parcelle de pouvoir et source de revenus. Ils ne semblent pas prêts, sauf à la fin de leurs jours, à suivre les pas du renonçant, cher à Louis Dumont, et devenir des ancêtres des trappistes que la cour de Louis XIV admire tant.

Les plaintes des clercs de cour traduisent, toutefois, un certain malaise intérieur, une crise de conscience. Au moins deux théologiens des écoles de Paris, Pierre le Chantre († 1197) et le cardinal Robert de Courson († 1218) remarquent que tout tonsuré engagé dans le gouvernement risque de prendre part, ne serait-ce qu'indirectement, aux punitions corporelles qu'impose la justice aux malfaiteurs. Or, le droit canonique lui interdit formellement l'effusion du sang, indigne des ordres sacrés. Les deux théologiens demandent donc que ce genre de tâches soit exclusivement confié à des laïcs. Le pape Innocent III (1160-1216), jadis leur élève, entérine par un décret leur opinion au concile de Latran IV (1215)⁵⁶. Depuis au moins la réforme dite grégorienne, l'Église cantonne le clergé et le laïcat dans leurs domaines respectifs d'action. Les rois du XII^e siècle ne peuvent donc pas se passer de chevaliers pour gouverner. Ayant reçu les bases de la lecture, de l'écriture et du latin dans leur enfance, tout en apprenant le maniement des armes, ces nobles participent aux tâches de l'administration. Ils fréquentent les clercs à la Cour, et ils leur empruntent une part de leur culture et de leurs manières. L'osmose entre « clergie », au sens du savoir livresque de l'ordre sacerdotal, et chevalerie est indéniable alors.

Le débat autour de l'œuvre de Norbert Élias se place parfois sous l'angle national. Emmanuel Le Roy Ladurie remarque sa francophilie, par opposition à la francophobie du romancier Thomas Mann, pourtant l'un de ses inspirateurs

54 E. Türk, *Nugæ curialium : le règne d'Henri II et l'éthique politique*, Genève, Droz, 1977 ; M. Aurell, *L'Empire des Plantagenêt (1154-1224)*, Paris, Perrin, 2003, p. 35-36, 71-80.

55 *La Guerre civile (La Pharsale)*, éd. et trad. A. Bourgery, M. Ponchot, Paris, Les Belles Lettres, 1926-1948, t. 2, VIII, v. 493-494, p. 110, cité par Jean de Salisbury, *Policraticus*, éd. Webb, *op. cit.*, V, 10, p. 330.

56 J.W. Baldwin, *Paris, 1200*, Paris, Flammarion, 2006, p. 187-188.

(p. 583-586). Le problème de l'invention française ou allemande de la courtoisie a agité aussi les médiévistes, pas toujours enclins à adhérer aux sages récriminations de Marc Bloch contre « l'idole des origines ». Pour le germaniste américain C. Stephen Jaeger, le modèle antique de l'homme d'État romain, selon l'*honestum et utile* cicéronien, serait particulièrement à l'honneur dans les écoles cathédrales de l'empire romano-germanique. Quelques prélats humanistes l'auraient diffusé partout en Occident à partir de la cour d'Otton le Grand (936-973) et de son frère, le raffiné Brunon (†965), archevêque de Cologne et duc de Lotharingie. Parue en 1986, la *Culture courtoise* de Joachim Bumke, professeur (cela ne s'invente pas) à Cologne, défend de façon paradoxale l'origine française de ces conduites⁵⁷. Il en va de même pour les *Chevaliers à la cour* d'Aldo Scaglione, professeur de littérature italienne à New York University, qui privilégie toutefois davantage que lui l'apport des troubadours⁵⁸. La civilisation méditerranéenne, à commencer par l'Italie, entretient un réseau d'écoles dans des villes qui ont su conserver une partie de leur influence tout au long du Haut-Moyen Âge. Ce phénomène ne va pas sans rappeler la thèse de la place déterminante des élites urbaines et de leurs salons dans le processus de civilisation, dont se fait écho le *Saint-Simon* à partir des travaux de Daniel Gordon (p. 519).

Le système de la cour de Versailles autour de 1700 et celui de Westminster autour de 1200 convergent sur bien des points. Quand ils prennent la plume, leurs acteurs reflètent des sentiments similaires d'une forte identité catégorielle. Ils expriment, en effet, leur fierté d'appartenir à la même élite de la naissance et du pouvoir, qui prend auprès du souverain les décisions assurant la prospérité du royaume. De façon plus négative, ils manifestent leur dédain pour les parvenus qui se hissent, par leur fortune ou par leurs études, au sommet de la hiérarchie sociale pour forcer les portes du palais. Autant que le rang, le sang préserve la pérennité des mêmes familles au sommet de l'État. La bâtardise le corrompt, même si le traitement des fils illégitimes semble plus respectueux au XIII^e qu'au XVIII^e siècle. Pour être accepté par la Cour, il faut faire siens des codes de conduite spécifiques à ce milieu. Or, Emmanuel Le Roy Ladurie nous a appris que leur adoption découle bien davantage d'une sociabilité conviviale que d'un corsetage imposé de façon coercitive au nom de la raison d'État. Les manières, et en général un comportement policé, ne relèvent pas du carcan superficiel, fabriquant un masque au visage et enserrant les gestes du reste du

57 *Höfische Kultur: Literatur und Gesellschaft im hohen Mittelalter*, München, Deutscher Taschenbuch Verlag, 1986, trad. angl. *Courtly Culture: Literature and Society in the High Middle Ages*, Berkeley (Ca), University of California Press, 1991.

58 *Knights at Court: Courtliness, Chivalry, and Courtesy from Ottonian Germany to the Italian Renaissance*, Berkeley (Ca), University of California Press, 1991.

corps. Ils découlent d'une philosophie ancienne, relayée par le stoïcisme, puis par le christianisme, qui a su créer les bases d'un véritable humanisme.

Même si, pour des raisons méthodologiques, il convient de séparer la courtoisie de la chevalerie, tout comme la paix de la guerre, la civilisation des mœurs facilite autant la convivialité à la Cour qu'elle apprivoise la violence des combattants aristocratiques sur les champs de bataille. Ce processus de raffinement et d'autocontrôle favorise la genèse d'un État de type moderne, puis absolutiste. Il paraît davantage l'une des causes du perfectionnement des modes du gouvernement que la conséquence imposée par un Léviathan impitoyable. S'il faut choisir entre le « *homo homini lupus* (L'homme est un loup pour l'homme) » de Hobbes et le « *Ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῷον* (L'homme est par nature un animal social) » d'Aristote, la seconde l'emporterait certainement. Même à la Cour, et en dépit des textes de ses contempteurs, la vie en collectivité est rarement un enfer.

POSTFACE

Denis Maraval

Il n'est pas très facile de succéder à la crème des historiens réunis par Francine-Dominique Liechtenhan pour rendre hommage à Emmanuel Le Roy Ladurie. Une postface de ma part peut sembler incongrue, puisqu'un éditeur a plutôt vocation à rester dans l'ombre qu'à se faire valoir lui-même. J'ai donc été tenté d'abord de décliner l'offre de conclure ce volume et d'esquiver un pari en plus : tenir compte de trois générations de chercheurs. Comment ne pas faire de jaloux ?

Comme Dominique insistait et comme j'éprouve pour Emmanuel Le Roy Ladurie une affection qui ne nuit en rien à l'admiration, j'ai fini par accepter, à la condition que je n'aurais à produire qu'un témoignage qui pourrait apporter un peu de lumière sur l'homme et son « fonctionnement » : il est vrai que le métier d'éditeur n'est pas, là-dessus, le plus mauvais poste d'observation...

Je vais donc égrener quelques souvenirs et anecdotes qui me paraissent exemplaires.

Comme tout étudiant d'histoire, j'avais lu une partie des *Paysans de Languedoc* où j'avais observé que l'érudition n'était pas nécessairement aride et qu'elle pouvait donner à penser voire à rêver... *L'Histoire du climat depuis l'an mil* avait été l'un des deux ou trois livres qui m'avaient montré à quel point « l'histoire batailles » et « l'histoire politique » pouvaient paraître pauvres comparées aux voies inédites que pouvait ouvrir la « nouvelle histoire ». Plus tard, alors que j'étais un jeune éditeur, j'avais été émerveillé (et très envieux) du fabuleux succès de *Montaillou* : il m'avait enseigné une chose, que l'excellence de l'historien et de son travail ne s'opposaient pas au succès, bien au contraire. Je n'ai, depuis lors, jamais changé d'avis, car cette maxime s'est pour moi constamment vérifiée durant les 25 années où j'ai dirigé les collections chez Fayard.

Lorsque je suis entré dans cette maison en 1985, une belle surprise m'attendait : Claude Durand avait signé un contrat avec... Emmanuel Le Roy Ladurie pour ses projets sur les Platter. Les livres ne sont pas venus tout de suite, BN (pas encore BnF) oblige, mais ils ont été écrits jour après jour, et j'ai fini par publier une quinzaine d'ouvrages de l'illustre historien, pour certains sur des sujets tout à fait inattendus. Cela fait de Fayard l'éditeur principal de

l'un nos plus féconds auteurs : trois volumes relatifs aux Platter, quatre sur le climat, le grand travail sur Saint-Simon et la Cour, le volume *Ouverture, société et pouvoir* [...] dans l'histoire, la suite des écrits de Pierre Prion, etc., etc. Ce traitement de faveur qu'il nous a réservé, nous ne l'avons pas obtenu en le couvrant d'or au moyen d'à-valoirs élevés – ce qui pourtant aurait été justifié ces livres se vendent très bien ici comme à l'étranger – mais juste parce que nous avons noué au fil des années un très fort lien de confiance et d'amitié. Emmanuel est en effet, sur le plan des relations humaines aussi, un homme de la longue durée ; il ne se laisse pas apprivoiser facilement, car il est très attaché à sa liberté. Il faut avoir avec lui un commerce au long cours, lui consacrer du temps et ne jamais lui prêter une oreille distraite, car il y a toujours quelque chose à saisir derrière des propos en apparence sinueux et décousus ou encore portant sur des sujets à très long terme. Il faut aussi savoir que c'est un esprit universel et insatisfait. Pour notre plus grand bonheur, il n'estime jamais une recherche ou une enquête closes ; ses dossiers restent ouverts en permanence. Une anecdote : le comportement obscurantiste des grands médias lors de la tempête de décembre 1999, qui n'avaient pas même pensé à interroger un historien pour savoir si cet événement avait ou non des précédents, m'a conduit à interroger Emmanuel là-dessus et m'apercevoir qu'il continuait à nourrir un dossier « Climat » depuis les années 1960. Notre conversation m'a montré que le sujet le passionnait toujours et qu'il serait partant pour une nouvelle aventure éditoriale sur l'histoire du climat. Résultat dix ans plus tard : quatre livres et bientôt cinq qui ont entièrement fondé une discipline aujourd'hui indispensable aux sciences dites dures et propre à éclairer les débats sur le réchauffement.

Emmanuel est aussi l'opposé de l'historien spécialisé rigoureusement dans une époque, dans un espace et dans une approche et/ou dans une méthode. Tantôt, il estime que c'est le politique qui prime (*L'État royal*), le religieux et le social (*Montaillou*) qui l'emportent, ou encore le système des représentations qui comptent le plus (*Saint-Simon ou le Système de la Cour*). De la même façon, il refuse l'enfermement chronologique, ce qui donne les magnifiques résultats que vous connaissez tous. C'est le corollaire de l'ouverture permanente des dossiers. Cette générosité intellectuelle, cette ouverture aux travaux des autres, cette curiosité toujours en éveil ont fait vivre un éditeur généraliste comme moi dans un climat d'ouverture enthousiasmant. Qui m'a fait connaître l'existence du livre de René Weiss sur les derniers cathares de Montaillou ? Nul autre qu'Emmanuel. Qui insiste pour que la contribution de tel ou tel collaborateur spécialisé soit bien mise en valeur sur la couverture des livres, au risque d'agacer l'éditeur qui préfère toujours mettre en avant exclusivement le nom d'un auteur célèbre ? Encore Emmanuel !

Une telle capacité à partager et à dialoguer, chez un homme capable de se mettre à l'allemand à 60 ans pour comprendre la très difficile langue de la famille Platter, de s'emparer de sujets où il y a parfois plus de coups à prendre que de lauriers à recueillir de la part des collègues, tout cela montre bien que nous avons affaire à un historien hors du commun d'une culture et d'une curiosité universelles. Là est le secret : Emmanuel Le Roy Ladurie donne et partage parce qu'il possède beaucoup.

TABLE DES MATIÈRES

429

Avant-propos	7
Francine-Dominique Liechtenhan	
Régions	11
Emmanuel Le Roy Ladurie	

PREMIÈRE PARTIE

LE CLIMAT, L'HISTOIRE ET LE CHIFFRE

Le climat au Moyen Âge : Italie du Nord, XI ^e -XIII ^e siècle	43
Luca Bonardi	
Climat et mortalité en France, de l'Ancien Régime à l'époque actuelle	53
Daniel Rousseau	
Climate Change: Observations, Projections, and General Implications for Viticulture and Wine Production	61
Gregory V. Jones	
Trente ans de nouvelle histoire anthropométrique (1979-2009) : esquisse d'un bilan	81
Laurent Heyberger	

DEUXIÈME PARTIE
AUTOUR DES PLATTER

Emmanuel Le Roy Ladurie, les guerres de Religion ou quelques lignes de force d'une pensée de l'histoire	99
Denis Cruzet	
Du rêve à l'Enfer : Érasme et Bâle	113
Marie Barral-Baron	
Fabrique et usages de l'image de Genève dans les écrits de Calvin	133
Nathalie Szczech	
L'œil du touriste à Marseille : de l'étudiant bâlois Thomas Platter (1597) au dominicain aventurier Jean-Baptiste Labat (1706)	155
André Zysberg	
430 Thomas Platter le Jeune à la découverte de la Catalogne	179
Bertrand Haan	
<i>Cool Britannia</i> (1599) : poète, médecin, et Jules César à Londres	191
René Weis	
Imaginer la boutique de la famille Mendès	203
Anne Zink	

TROISIÈME PARTIE
NOBLESSE ET SOCIÉTÉ

Le système de la Cour avant Saint-Simon : Le rang et le sang aux XII ^e et XIII ^e siècles	221
Martin Aurell	
Le secret et le public à la cour de France : un système de gouvernement	241
Lucien Bély	
Le duc de Choiseul et le « système de la Cour »	249
John Rogister	
Une histoire tirée par les cheveux. Le jour où Louis XIV décida de porter la perruque... ..	257
Joël Cornette	
Coups d'État féminins et hiérarchie de cour en Russie au XVIII ^e siècle	271
Francine-Dominique Liechtenhan	
Rêves et sommeil de la raison	289
Patrice Higonnet	

Utopie populaire et la désacralisation de l'image royale pendant la Révolution française 315

Ouzi Elyada

Conflits nobiliaires à la cour de France. Édition critique des *Réflexions et considérations* de Boulainvilliers contre le *Mémoire des formalités* de Saint-Simon (1713) 331

Diego Venturino

QUATRIÈME PARTIE

ITINÉRANCES

De Uppsala à Jérusalem : l'itinéraire de Frédéric Hasselquist (1722-1752) 375

Dominique Bourel

Le Grand-Justicier et l'*Arbre de justice* : considérations sur la « justice retenue » sous l'Ancien Régime 385

Paolo Alvazzi del Frate

Emmanuel Le Roy Ladurie en Italie. L'homme, l'historien et son œuvre 395

Andrea Martignoni

La perception de l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie en URSS et en Russie ... 407

Pavel Ouvarov

Postface 423

Denis Maraval

Tabula gratulatoria 427

Table des matières 429

431

HISTOIRE, ÉCOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE Table des matières

Le 19 juillet 2009, Emmanuel Le Roy Ladurie fêta son quatre-vingtième anniversaire dans l'intimité familiale. Pour ses amis, collègues et élèves, auxquels s'associa une jeune génération de chercheurs inspirés de l'œuvre de ce grand historien, un colloque et un ouvrage en son hommage s'imposaient.

Les contributions consacrées à son œuvre présentent des bilans et des ouvertures vers de nouvelles recherches, la thématique s'échelonnant du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Une large place est accordée à l'histoire du climat, à la démographie et à l'anthropométrie.

La deuxième partie de ces hommages est consacrée au *Siècle des Platter*. Les journaux de cette fratrie se prêtent à l'histoire comparée, leurs récits offrant d'impressionnants tableaux de l'Europe du XVI^e siècle. Le système de cour occupe une importante partie de cet ouvrage, une attention particulière étant portée aux femmes dans la hiérarchie princière, au cérémonial et aux apparences. Le contrecoup révolutionnaire s'articule logiquement avec une analyse dépréciative du système de cour.

Ce recueil se clôt sur des réflexions sur les retombées de l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie à l'étranger, où sa pluridisciplinarité influença des générations d'historiens, ceci dans les pays les plus lointains.

Couverture : Lucas Van Valckenborch (ca 1535-1597), *Paysage de printemps (mai)*, huile sur toile, 1587, Vienne, Kunsthistorisches Museum © La Collection/Imagno

